



INFOS PRATIQUES

LE DÉPARTEMENT EN VIGILANCE ORANGE EN RAISON DE VENTS FORTS

Mis en ligne le 29 janvier 2019

I Conséquences possibles

Vent/Orange

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Neige-Verglas/Orange

- * Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- * Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- * Les risques d'accident sont accrus.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

I Conseils de comportement

Vent/Orange

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Neige-Verglas/Orange

- * Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- * Privilégiez les transports en commun.
- * Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- * Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- * Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- * Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- * Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- * N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Une tempête est attendue sur la région en milieu de journée, elle va toucher notre département en apportant de très forts vents, de la pluie. Le vent faible de sud ce matin, passe ensuite sud-est en se renforçant, il souffle alors passagèrement jusqu'à 50 à 60 km/h des terres aux côtes.

Il vire nord-ouest en fin d'après-midi et se renforce encore. De violentes rafales se produisent en fin d'après-midi avec l'arrivée de la tempête, avec jusqu'à 100/110 km/h le long des côtes, voire 120 km/h ponctuellement et 70 à 90 km/h sur l'intérieur.

Nuit du mardi 29 au mercredi 30

En début de nuit, les rafales de nord-ouest sont encore puissantes sur le littoral, avec des pointes jusqu'à 70 à 90 km/h d'Est en Ouest. Quelques rafales jusqu'à 60 à 70 km/h restent possibles en seconde partie de nuit. Les nuages sont nombreux en début de nuit avec encore des averses mais les éclaircies progressent rapidement.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.